

LISTES ELECTORALES

Au cours de l'histoire de la République les citoyens n'ont pas tous eu accès aux différents types d'élections. Ce droit fut limité par certaines considérations telles que :

- Le montant des contributions directes payées par les citoyens. Il s'agit alors d'un suffrage censitaire.
- Le type de profession. Les militaires sont exclus des élections de la Chambre des députés sous la IIIème République.
- La nationalité. Seuls les citoyens français ont le droit de voter.
- L'âge de la majorité. Celui ci a varié de 21 ans à 18 ans depuis 1974.
- Le sexe. Les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1945.

Les listes électorales fournissent les noms et prénoms des électeurs, leur lieu et date de naissance, leur profession et adresse.

Les Archives municipales de Toulon conservent les listes électorales de 1820 à 1946.